Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le 30/11/2023
ID : 033-253300578-20231122-D34_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres en exercice	: 100
Nombre de membres présents	: 60
Nombre de suffrages exprimés	: 61

VOTE		
	Pour	: 61
	Contre	: 0
	Abstention	: 0

SICTOM DU SUD GIRONDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU **S**YNDICAT **I**NTERCOMMUNAUTAIRE DE **C**OLLECTE ET DE **T**RAITEMENT DES **O**RDURES **M**ÉNAGÈRES DU SUD GIRONDE

DATE DE LA CONVOCATION : **10 NOVEMBRE 2023**
SÉANCE ORDINAIRE DU : **22 NOVEMBRE 2023**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **MODIFICATION REGLEMENT DE COLLECTE**
N°34-2023

L'an **deux mille vingt-trois** et le **vingt-deux novembre** à **dix-huit heures trente**, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Christophe DORAY, Président**.

	ETAIENT PRESENTS (T) : TITULAIRE ET (S) : SUPPLEANT
CDC CONVERGENCE GARONNE	
CDC DU BAZADAIS	AIME Michel (T), BARBOT Fabienne (T), CHAMINADE Patrick (T), COURREGELONGUE Didier (T), DARTHIAL Jacky (T), DELCROS Francis (T), DUPIOL Jean-Claude (T), ESPAGNET Denis (T), ESPUNY Stéphane (T), GARBAYE Michel (T), GIRAUDEAU Jean-Claude (T), JOLLYS Bernard (T),LACAMPAGNE Philippe (T), LACAMPAGNE Jean-François (T), LAFARGUE Christophe (T), LANNELUC Jean-Luc (T), LESCOUZERES Joël (T), LEVEILLE Jean-Guy (T), LOSSE Pascal (T), PORTET Adeline (T), RIVIERE Henri (T), TUCOULAT Lila (T), TULARS Bernard (T), DORIENT Yves (S).
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	BUZOS Jacky (T), DAYDIE Corinne (T), DELIGNE Philippe (T), DILLAR Yves (T), DUFFAU Yannick (T), HOOS Fabrice (T), PASSERIEUX Marc (T), SEQUIER Patrick (T), SUIRE Allison (T).
CDC DU SUD GIRONDE :	ANNEE Dominique (T), BALADE Jean-François (T), BANOS Catherine (T), BARQUIN François (T), BENICH Christiane (T), BERRON Jean-Luc (T), BIRAC Frédéric (T), CAZE Jean-Michel (T), DARNIS Marlène (T), DORAY Christophe (T), FAUCHE Chantal (T), JADOT Stéphanie (T), L'AZOU André (T), LORRIOT Thierry (T), MARMIER Claude (T), MARQUETTE Hubert (T), NADAL Patricia (T), OUDOT Sandrine (T), REBERAT Christophe (T), REBOUL Christophe (T), RIVIER Alexis (T), SOUBIRAN Nadège (T), TAUGERON Jean (T), TAUZIN Jean-François (T), DECOSTER Patrick (S), RONCALLI Christine (S).
CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS	SANCHOT Philippe (T).

Absent ayant donné pouvoir : FUMEY Christophe à DORAY Christophe.
Étaient excusés : LASSARADE Florence, NOEL Bernadette, PHARAON Chantale, ZAGHET Francis.

✳✳✳✳✳✳✳✳✳✳✳✳✳✳✳✳✳

Le Président propose de modifier le règlement de collecte comme suit :

- **Article 2.1.1 les déchets valorisables**

La collecte de tri à la source de biodéchets étant obligatoire au 1er janvier 2024, Il est ajouté au sein de l'article la part de compostage individuel de la population **soit 89 %** et la part de composteurs collectifs et ou collecte de biodéchets concernant **11 % de la population** du Syndicat.

- **Article 4.2.3 dotations pour les emballages / papiers**

A la demande des administrés et des élus, les administrés seront dotés de bacs emballages, papiers plus volumineux afin de leur permettre de ne pas être en débordement.

Le Comité Syndical,
Monsieur le Président Entendu,

ACCEPTE Les modifications du règlement de collecte.
APPROUVE le règlement de collecte du Sictom du Sud-Gironde annexé à la présente délibération.

Le Président
C.DORAY